

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Présents..... 12
Votants..... 15
Absents..... 0

Date de la convocation : 26/07/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le 30 juillet à 9 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire**

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie,
TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc,
MAR

TIN Jean-Philippe, PIDOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel,
VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame DELEU Françoise a donné procuration à Madame
JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur VIDAL Claude donné procuration à
Madame COBO Rolande et Monsieur REFREGERS Claude a donné procuration à
Madame MASSON Aurélie.

SECRETARIE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces
fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N°8**DELIBERATION N° 28****MARCHE D'ETUDE : DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire rappelle qu'une consultation relative au diagnostic du système d'assainissement a été lancée afin de déterminer l'état général des tuyaux, regards d'assainissement, de localiser les points d'entrée d'eaux de pluies ou de ruissellement.

Ces entrées d'eaux parasites, surtout en périodes pluvieuses, ne permettent pas à la station d'épuration de traiter les effluents de manière correcte, fait surconsommer en matière d'électricité et augmente de manière très significative l'usure de divers organes de la station.

Cette consultation a été lancée selon la procédure adaptée définie à l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Après analyse des offres transmises par le bureau d'études A2E à la commission de travaux réunie le 12 juillet 2022, la proposition de la société CEREG a été jugée la mieux disante.

Le coût proposé est :

Montant total HT – Phase 1 : Etat des lieux	: 11 567.50 €
Montant total HT – Phase 2 : Investigations	: 56 421.00 €
Montant total HT – Phase 3 : Mesures	: 11 925.00 €
Montant total HT – Phase 4 : Programme travaux	: 7 800.00 €
MONTANT TOTAL HT	: 87 713.50 €
TVA 20 %	: 17 542.70 €
MONTANT TOTAL TTC	: 105 256.20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir discuté

Et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de valider le choix de la société CEREG pour la réalisation d'une étude diagnostic du système d'assainissement collectif
- **DONNE** mandat à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la passation du marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dernier.
- **DE S'ENGAGER** à assurer le financement complémentaire des travaux et à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées.

- **DE SOLLICITER** l'aide du Conseil départemental de l'Aveyron et de l'Agence de d'Eau Adour-Garonne.

Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30/07/2022

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Lysiane TENDIL

Acte dématérialisé

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès des services de la Mairie de Saint Jean du Bruel.
- D'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP7007, 31068 Toulouse Cedex 7 par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr> »